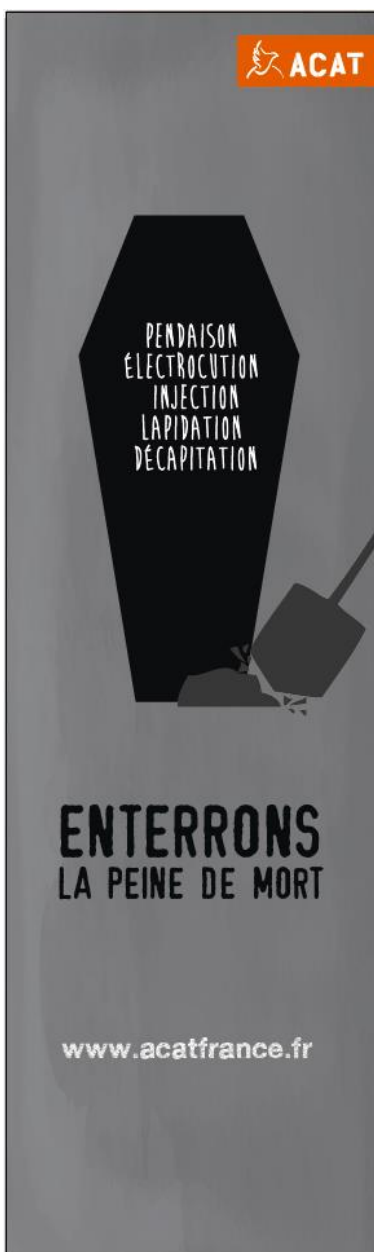


# Avec l'ACAT, ENTERRONS LA PEINE DE MORT pour trafic de drogue



L'ACAT agit pour l'abolition inconditionnelle et universelle de la peine de mort, à laquelle nous nous opposons sans réserve et quels que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur ou la méthode utilisée par l'État pour l'exécuter.

Le 10 octobre 2015, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, l'ACAT s'associe à la Coalition mondiale contre la peine de mort<sup>1</sup> pour mettre en lumière et dénoncer l'application encore systématique et abusive de la peine de mort pour trafic de drogue dans 33 pays du monde. Parmi eux, le Vietnam est l'un des États appliquant l'une des législations anti-drogue les plus sévères au monde.

En représentant un cimetière au cœur de la ville, l'ACAT souhaite inviter le public à s'interroger sur les effets de la peine de mort et à prendre conscience des circonstances dans lesquelles elle est encore appliquée à travers le monde. La condamnation à la peine capitale pour trafic de drogue est une réalité actuelle, en particulier en Asie et au Moyen Orient : ensemble, nous devons élever nos voix pour dénoncer ce châtement et enterrer la peine de mort !

En installant des cercueils noirs dans l'espace public, autant symboles des souffrances des personnes condamnées que des conséquences de cette peine inhumaine, nous espérons marquer les esprits et créer le choc nécessaire pour une mobilisation massive vers l'abolition.

L'ACAT vous invite à vous indigner au travers des informations inscrites sur les plaques mortuaires de ce cimetière fictif, et à agir pour les 700 personnes actuellement condamnées à mort pour trafic de drogue au Vietnam. Pour cela, avec l'ACAT, vous pouvez interpeller Madame la Secrétaire d'État au développement et à la Francophonie afin que l'Union Européenne joue un rôle diplomatique moteur dans l'abolition de ce châtement auprès des autorités vietnamiennes !

## ▷ Enterrons la peine de mort : un combat permanent de l'ACAT

La peine de mort est une négation des droits de l'homme et une violation du droit à la vie. À l'ACAT, nous pensons que la peine de mort légitime la violence qu'elle prétend combattre. Elle s'apparente à la torture, notamment à travers la souffrance vécue par le condamné dans l'attente de son exécution. Par ailleurs, la peine de mort est inutile : sa valeur dissuasive n'a jamais pu être démontrée.

Le combat contre la peine capitale constitue l'une de nos campagnes permanentes. Aujourd'hui, 140 États sont abolitionnistes en droit ou en pratique. Cependant, notre objectif ne sera atteint que lorsque la peine capitale sera éradiquée partout dans le monde, et que les 58 États qui maintiennent et appliquent encore ce châtement y auront renoncé.

## ▷ Le 10 octobre, une journée thématique contre la peine de mort avec la Coalition mondiale

Moment fort de mobilisation internationale et rendez-vous militant incontournable, le 10 octobre est la Journée mondiale contre la peine de mort. L'ACAT participe annuellement à cette manifestation de grande ampleur avec la Coalition mondiale contre la peine de mort<sup>1</sup>.

Chaque année, à l'occasion du 10 octobre, la Coalition mondiale met en lumière l'un des aspects problématiques de ce châtement. En 2015, le focus sera mis sur la peine de mort pour trafic de drogue, qui constitue un enjeu majeur, notamment en Asie et au Moyen Orient.

## ▷ 2015 : la peine de mort ne résout pas le trafic de drogue !

À contre-courant du mouvement abolitionniste, de nombreux pays ont ajouté la peine de mort pour trafic de drogue dans leur arsenal juridique entre 1980 et 2000. Cette tendance est à la baisse aujourd'hui. Pourtant, dans certaines parties du monde, le trafic de drogue reste la principale cause de condamnations à mort et d'exécutions.

Aujourd'hui, 33 pays appliquent encore la peine de mort pour trafic de drogue, alors que condamner à mort pour des crimes liés au trafic de stupéfiants n'a permis de réduire ni les décès liés à la drogue, ni le trafic.



## ▷ Peine de mort et trafic de drogue au Vietnam

Le Vietnam fait partie des 33 États et territoires qui appliquent la peine de mort pour trafic de drogue. Le Code pénal vietnamien stipule que toute personne trouvée en possession de plus de 100 grammes d'héroïne ou de cocaïne, ou de plus de 5 kilos d'opium, est passible d'une peine de prison à perpétuité ou de la peine de mort. Il s'agit d'une pratique régulière dans le système pénal vietnamien : les autorités voient erronément le recours à la peine capitale comme un moyen de dissuasion efficace pour contrer les risques sociaux (criminalité, délinquance, marginalisation) liés à la consommation de drogues. **Chaque année, ils sont entre 70 et 80 nouveaux condamnés à rejoindre le couloir de la mort, principalement pour trafic de drogue et meurtre.**

<sup>1</sup> <http://www.worldcoalition.org/fr/worldday.html>